

COMMERCE ET VENTE

Responsabilité Civile professionnelle

Indispensable pour les activités de **commerce et de vente**, la **RC Professionnelle** protège votre entreprise en cas de dommages causés à des tiers dans le cadre de votre activité.



Que couvre-t-elle?

Elle couvre les dommages matériels, immatériels et corporels liés notamment :

- à l'accueil du public
- à la vente de produits
- aux conseils fournis
- aux produits vendus.

Responsabilité liée aux produits (après livraison)

La responsabilité du commerçant peut être engagée après la vente, notamment en cas de :

- défaut du produit
- mauvaise information ou conseil
- dommage causé au client ou à un tiers.

il est essentiel que les produits commercialisés soient correctement déclarés.



A qui s'adresse ce contrat?

- Commerçants et détaillants
- Boutiques physiques ou en ligne
- Activités de vente de produits
- Entrepreneurs individuels ou sociétés
- Activités avec ou sans accueil du public



Les Garanties

- Responsabilité Civile Professionnelle
- Responsabilité produits / après livraison
- Dommages matériels, immatériels et corporels
- Responsabilité liée à l'accueil du public
- Protection adaptée à votre activité commerciale



Prévention et accompagnement

Déclarez précisément vos activités et produits vendus

- ✓ Respectez les obligations d'information et de conseil
- ✓ Sécurisez l'accueil du public et les locaux
- ✓ Conservez devis, factures et documents commerciaux
- ✓ Signalez toute évolution de votre activité

En cas de sinistre

- Déclarez rapidement l'événement
- Ne reconnaissez pas seul votre responsabilité
- Contactez votre assureur ou votre agent
- Conservez photos, factures et échanges écrits



0160461142
agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com
linkedIn